

tenue sous la présidence de Madame Pouget, assisté(e)
de Monsieur Loustalot-Jaubert et Madame Sorin, Conseillers
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public
Madame Genovese, Greffier

09 heures 30

1) DOSSIER N° 2302943 RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin

Objet de l'affaire Annuler le refus du préfet des Alpes-Maritimes, né implicitement le 15 avril 2023, d'abroger les arrêtés préfectoraux des 21 février et 27 juillet 2017 (ouvrages et remblais irréguliers en lit mineur du vallon du Curraud - commune de Mougins)

	Nom des parties	Représentants des parties
demandeur		SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI
défendeur	SARL PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI PREFET

2) DOSSIER N° 2305266 RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin

Objet de l'affaire IR 2015 - Prélèvements sociaux 2015

	Nom des parties	Représentants des parties
demandeur	Madame	Maître D'ONORIO DI MEO Eve (Cour)
défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

3) DOSSIER N° 2400770 RAPPORTEURE: Madame Géraldine Sorin

Objet de l'affaire IR 2020 + PS - Mougins

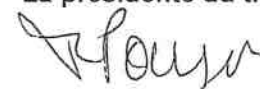
	Nom des parties	Représentants des parties
demandeur	Monsieur	BLONDEL AVOCATS (Cour)
défendeur	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ILE DE FRANCE EST	

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2402316	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté n° 2024-233 du préfet des Alpes-Maritimes en date du 28 février 2024 fixant le montant du prélèvement visé à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'année 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
demandeur	MANDELIEU-LA-NAPOULE	ROUGEOT (Cour)
défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
05)	DOSSIER N° 2403405	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté 2023-1133 en date du 15/12/2023 portant sur la carence définie par l'article L.302.9-1 du code de la construction - Mandelieu la Napoule	
	Nom des parties	Représentants des parties
demandeur	MANDELIEU-LA-NAPOULE	ROUGEOT (Cour)
défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
06)	DOSSIER N° 2500657	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
titre de l'affaire	Annulation de la décision partielle en date du 31/12/24 portant sur un dégrèvement d'imposition en matière d'IR 2023 - Antibes	
	Nom des parties	Représentants des parties
demandeur	Monsieur et Madame	Maître UZAN MARC (Cour)
défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

Arrêté le 26/05/2026

La présidente du tribunal



Marianne POUGET